

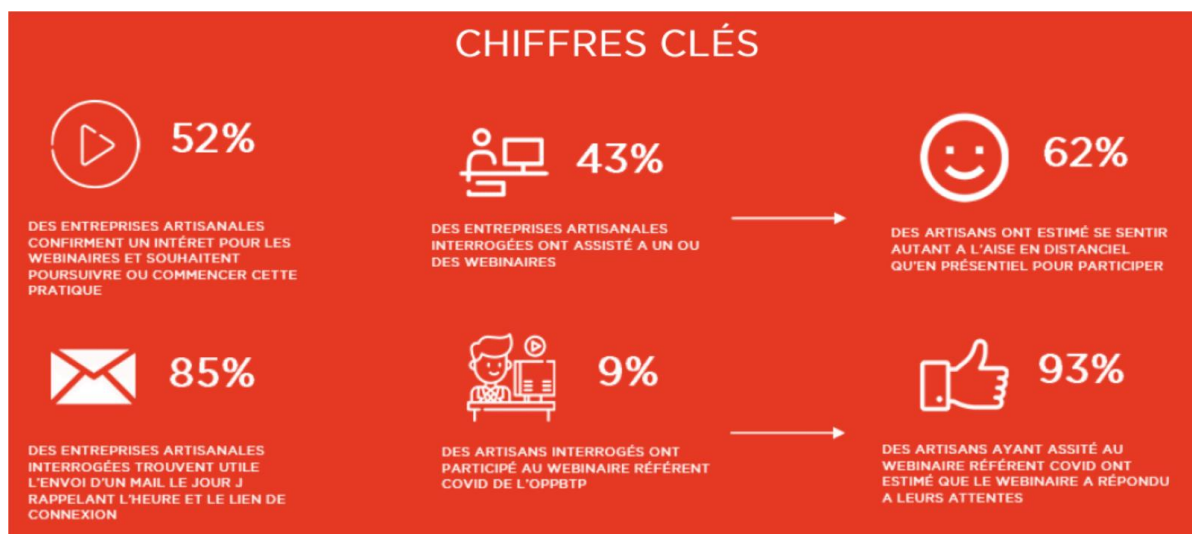
Communiqué de presse  
Avril 2022

## Nouvelle enquête sur le développement des webinaires : Un intérêt confirmé et un besoin d'accompagnement pour en accélérer la démocratisation

La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment (CAPEB), la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail (IRIS-ST) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) dévoilent les résultats d'une nouvelle enquête nationale consacrée au développement des webinaires. Celle-ci a pour vocation d'identifier les attentes et les besoins des entreprises artisanales du secteur du BTP en la matière.

Dans le contexte de la crise sanitaire, de nouveaux modes de communication et de travail basés sur l'utilisation des outils digitaux se sont développés, avec notamment le recours aux webinaires. L'étude montre que cet outil est encore en phase de développement dans les habitudes des entreprises artisanales, puisque 43 % des entreprises artisanales interrogées ont assisté à un ou plusieurs webinaires sur la période 2020-2021. L'intérêt des artisans pour ce format se confirme : 62 % des participants estiment se sentir autant à l'aise en distanciel qu'en présentiel, et 52 % des entreprises artisanales souhaitent poursuivre ou commencer à faire appel à cette pratique. Les entreprises plébiscitent les formats courts, en début ou fin de journée, principalement sur des thématiques techniques, en lien avec leur métier (35 % des webinaires suivis).

L'étude fait également apparaître tout d'abord le besoin de renforcer la visibilité de la tenue de ces webinaires, compte-tenu du fait que 14 % des artisans disent ne pas être au courant, mais aussi d'organiser des formats mixant présentiel et distanciel.



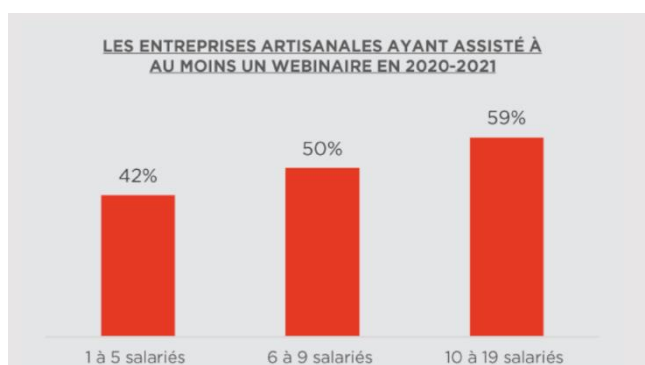
## Le webinaire, un moyen d'information et de formation encore peu répandu chez les artisans, mais qui tend à se démocratiser



Avec près de la moitié des répondants qui ont assisté à au moins un webinaire sur la période 2020-2021, l'étude réalisée démontre que le webinaire est un outil qui tend à prendre sa place parmi les habitudes des artisans. Parmi les participants, 29 % sont des chefs d'entreprises, 8 % sont des conjoint(e)s d'artisans et 6 % sont des assistants ou des secrétaires.

L'étude montre que la principale raison pour laquelle les artisans n'ont assisté à aucun webinaire est qu'ils préfèrent assister à des réunions en présentiel (37 % des répondants). Ils évoquent également un manque de temps (33 %), le fait qu'ils n'ont pas eu connaissance des webinaires proposés (18 %) ou encore une qualité de connexion internet insuffisante pour pouvoir suivre le webinaire (12 %).

Par ailleurs, seuls 11 % des salariés des entreprises interrogées ont participé à au moins un webinaire en 2020-2021. Selon les chefs d'entreprises dont les salariés n'en ont pas suivi, cela s'explique principalement par une préférence pour les réunions en présentiel (20 %), des locaux qui ne sont pas toujours adaptés pour organiser la présence des salariés (19 %), ainsi que par la non connaissance de la tenue de ces webinaires (17 %).



L'étude met également en évidence le fait que la part des entreprises artisanales ayant assisté à au moins un webinaire varie en fonction de la taille de l'entreprise : plus l'entreprise a un effectif de salariés important, plus elle a tendance à y participer.

Alors que 59 % des entreprises de 10 à 19 salariés ont assisté à au moins un webinaire en 2020-2021, c'est le cas de seulement 31 % d'artisans travaillant seuls.

L'intérêt des artisans pour les webinaires tend néanmoins à se confirmer, puisque 52% des interrogés souhaitent poursuivre ou commencer à recourir à cette pratique.

Parmi les principaux avantages qu'offre ce format, les entreprises artisanales soulignent en majorité que cela leur permet de gagner du temps (30 % des entreprises interrogées) et de réaliser des économies, liées aux frais de déplacement (26 % des entreprises interrogées).

De plus, parmi les 43 % d'entreprises ayant suivi au moins un webinaire sur la période, 62 % ont estimé se sentir autant à l'aise en distanciel qu'en présentiel pour participer à la réunion. Enfin, 52 % des artisans estiment que la qualité des échanges se trouve impactée par les réunions en distanciel. Cette appréciation s'observe en grande majorité chez les artisans de zone rurale (40 %, contre 12 % en zone urbaine), et peut donc s'expliquer par la présence de zones blanches en région rurale, impactant la qualité du réseau internet.

## Une préférence marquée pour des formats courts, en début ou fin de journée

Les résultats de l'étude montrent que la grande majorité des entreprises artisanales estiment qu'un webinaire devrait durer moins d'une heure (76 %), et 21 % estiment qu'ils devraient durer une heure. Au-delà, ils estiment qu'il y a un risque de perdre l'attention des participants, voire de quitter le webinaire avant la fin. Pour cette raison, seulement 2 % sont favorables à un format de plus d'une heure.

Le moment de la journée a également une incidence sur la volonté des artisans à participer ou non à un webinaire. En effet, ils estiment que les débuts et fins de journée sont plus propices pour y participer. **Les chefs d'entreprises préfèrent aussi majoritairement assister à un webinaire après 17h (35 %) ou vers 9h (25 %).** Ces mêmes tendances se dessinent pour leurs salariés (32 % après 17h et 32 % vers 9h).

## Des contenus techniques plébiscités, mixés à une partie pratique en présentiel

**Les webinaires techniques en lien avec le métier de l'artisan ont été les plus suivis (35 %).**

Les webinaires ont également été utilisés par les entreprises artisanales pour s'informer sur le Covid-19 (28 %), sur l'utilisation d'un outil administratif (27 %), ainsi que sur un risque précis en entreprise tel que le bruit, les poussières, les travaux en hauteur... (10 %).

**On retrouve cet intérêt pour les webinaires techniques dans les réponses des entreprises interrogées concernant les thématiques qu'elles souhaitent voir traitées lors de ces réunions à distance. En effet, elles sont 30 % à préférer suivre des webinaires consacrés à l'aspect technique ou à leur métier. Cette thématique est suivie par la gestion administrative (26 % des répondants), le juridique (25 %) et la santé – sécurité (19 %).**

Concernant particulièrement le suivi des webinaires en santé-sécurité, **33 % des entreprises artisanales interrogées souhaitent que ces webinaires portent sur un risque spécifique, avec une explication de la réglementation et des conseils pratiques pour s'en prévenir. Parmi les risques ayant suscité le plus d'intérêt, on retrouve les risques chutes de hauteur, les contraintes physiques et TMS, le stress et enfin les risques liés aux poussières.** Par ailleurs 32 % préféreraient des webinaires abordant la mise à jour du document unique, 22 % souhaiteraient suivre des webinaires de présentation des outils de l'OPPBTB et de l'IRIS-ST, tandis que 13 % s'orientent vers des webinaires portant sur la création du document unique.



On observe également un intérêt pour des formats qui mixeraient le distanciel avec le présentiel. 55 % des chefs d'entreprises interrogés indiquent être favorables au suivi de formations obligatoires à la sécurité en ayant recours au distanciel pour la partie théorique et au présentiel pour les aspects pratiques. La tendance reste la même concernant leurs salariés.

## Le mailing, principale source d'information des entreprises artisanales concernant la tenue d'un webinaire

**Selon les résultats de l'enquête, la réception de newsletters et d'e-mails d'informations est le principal moyen d'information de la tenue du webinaire pour les entreprises artisanales du BTP (63 %).** 16 % disent également avoir été informés via les réseaux sociaux, 5 % par le bouche à oreille et 2 % par le biais d'articles de presse.

**En revanche, 14 % des entreprises interrogées indiquent ne pas avoir été informés de la tenue de webinaires.**



85%



DES ENTREPRISES ARTISANALES INTERROGÉES TROUVENT UTILE L'ENVOI D'UN MAIL LE JOUR J POUR LEUR RAPPELER L'HEURE ET LE LIEN DE CONNEXION

La grande majorité des entreprises artisanales apprécient de recevoir un rappel par mail le jour J contenant les informations de connexion nécessaires.

Ils sont en effet 85 % pour les entreprises de 1 à 19 salariés, et 80 % pour les artisans travaillant seuls, à être favorables à ce type de rappel par mail.

En revanche, les entreprises artisanales préfèrent ne pas être sursollicitées. Seulement 1/3 d'entre elles sont favorables à l'envoi de plusieurs mails rappelant la date du webinar (31 %). 54 % préfèrent ne recevoir qu'un mail, et 15 % ne souhaitent pas recevoir de rappel.

### Focus sur le webinar Référent Covid de l'OPPBT

9%



DES ARTISANS INTERROGÉS ONT PARTICIPÉ AU WEBINAIRE RÉFÉRENT COVID DE L'OPPBT

Sur l'ensemble des répondants, 60 personnes ont participé au webinar Référent Covid de l'OPPBT. On constate sans surprise une participation très faible du côté des artisans travaillant seuls (3 % des participants), du fait de l'absence de salariés à gérer. Près de 60 % des participants ont été des chefs d'entreprises, et 23 % ont été des conjoint(e)s d'artisans.

Malgré cette petite participation, la majorité des participants émettent des retours positifs



93%

DES PARTICIPANTS ONT ESTIMÉ QUE LE WEBINAIRE A RÉPONDU À LEURS ATTENTES



93%

DES PARTICIPANTS ONT ESTIMÉ QUE LE FORMAT ÉTAIT ADAPTÉ EN TERME DE DURÉE



97%

DES PARTICIPANTS ONT ESTIMÉ QUE LES QUESTIONS POSÉES ONT ÉTÉ TRAITÉES DE MANIÈRE SATISFAISANTE

Pour télécharger les résultats complets de l'enquête, [cliquez ici](#).

#### Méthodologie :

Enquête en ligne menée par mail sur la France entière auprès de 652 répondants en octobre et novembre 2021, chefs d'entreprise artisanale du BTP (480 répondants), conjoint(e)s d'artisan (107 répondants) ou autre (65 répondants), dans des entreprises de 1 à 19 salariés ou n'employant pas de salarié, adhérentes à la CAPEB ou à la CNATP. Seuls les questionnaires complétés dans leur intégralité ont été conservés pour l'analyse des résultats. Les résultats présentés sont calculés sur la base du nombre de répondants.

*« Nous avons été projetés dans le distanciel par la crise Covid. Nous avons pu gérer, gouverner et faire face à notre quotidien grâce à ces nouveaux moyens digitaux. Les entreprises artisanales du bâtiment ont découvert l'usage des visioconférences et des webinaires pour rester informées et continuer à échanger. La pandémie a également été l'occasion de recourir aux formations en ligne. Si ces nouveaux modes d'information, de communication et de travail constituent de réels gains de temps pour les chefs d'entreprise, il n'en reste pas moins que le présentiel reste plébiscité et d'ailleurs, une forte proportion d'entre eux (37 %) n'a pas souhaité y recourir. Le distanciel est une solution pratique et utile à condition d'être limité dans sa durée et sa fréquence car rien ne remplacera jamais la qualité des échanges en présentiel »* Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.

*« Que ce soit pour la formation ou l'information, le webinaire a bien des atouts notamment les gains de temps de déplacement, la possibilité d'être visionnée lorsqu'on ne peut se libérer pendant le live ou encore de créer du contenu disponible. Cela étant, nous ne devons pas abandonner totalement nos réunions physiques qui permettent de tisser des liens humains et créer de la convivialité. Et, il faut bien l'avouer, quand on suit une conférence en ligne, on peut vite être amené à décrocher du fait d'éléments perturbateurs : téléphone qui sonne, salariés qui vous sollicitent... Si nous nous sommes familiarisés, notamment durant la crise, à cet outil parfaitement adapté par sa flexibilité au rythme de nos entreprises, il ouvre sans doute encore de nombreuses possibilités »* Françoise DESPRET, Présidente de la CNATP.

## A propos de la CAPEB

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat\* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57.000 entreprises).

Les entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés représentent 545 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés.

Les entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés emploient 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur, 78 % des apprentis formés dans le bâtiment et réalisent un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du Bâtiment

L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.

[https://twitter.com/capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr) - [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

## A propos de la CNATP

La Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. On compte 63710 entreprises artisanales de Travaux publics et de Paysage (moins de 20 salariés), soit 96 % du total, réparti comme suit :

- 35260 entreprises de Travaux publics sont artisanales, soit 94 % du secteur,

- 28450 entreprises sont Paysagistes sont artisanales, soit 98 % du secteur.

Les effectifs salariés des entreprises artisanales de Travaux publics et du Paysage sont de 97300. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

Pour en savoir plus : [www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)

## À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBT s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBT accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBT propose des offres en présentielle et distancielles :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBT assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBT accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBT et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBT sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbt.com](http://oppbt.com).

## A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : [www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)

**Contacts presse CAPEB :**

Hopscotch : Alice AUGERAUD - Tél : 01 58 65 00 54 – [aaugeraud@hopscotch.fr](mailto:aaugeraud@hopscotch.fr)

**Contacts presse CNATP :**

Secrétaire Général de la CNATP : David LEMAIRE – Tél : 01 53 60 51 75 et 06 34 99 20 01 – [d.lemaire@cnatp.org](mailto:d.lemaire@cnatp.org)

**Contacts presse OPPBTP :**

CLC Communications : Christelle GRELOU et Ingrid JAUNET – Tél : 01 42 93 04 04 – [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com) – [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)

OPPBTP : Solange DELPECH – Tél : 01 46 09 26 76 – [solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:solange.delpech@oppbtp.fr)

**Contacts presse IRIS ST :**

Pauline Goineau – Tél : 01 53 60 51 42 – [p.goineau@iris-st.org](mailto:p.goineau@iris-st.org)